



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

produits alimentaires

Question écrite n° 88044

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les suites qui seront données aux propositions formulées dans le rapport d'information enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 7 juillet 2015, relatif aux circuits courts et à la relocalisation des filières agricoles et alimentaires. Il lui demande si des suites seront données à la proposition n° 34.

Texte de la réponse

La proposition no 34 du rapport relatif aux circuits courts propose l'encadrement des loyers des baux commerciaux afin de soutenir le commerce de proximité. La loi no 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises comporte plusieurs mesures destinées à limiter les augmentations trop fortes des loyers commerciaux, complétant ainsi les dispositions déjà prévues aux articles L. 145-33 à L. 145-40 du code de commerce. En premier lieu la loi a supprimé la référence à l'indice du coût de la construction (ICC) pour le calcul de l'évolution du loyer lors de la révision triennale ou du renouvellement du bail. Les parties doivent donc désormais appliquer selon l'activité l'indice des loyers commerciaux (ILC) ou l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT). Construits à partir de la somme pondérée de trois indices, ils sont moins erratiques que l'ICC, prennent mieux en compte le niveau des prix et l'activité commerciale et sont davantage corrélés à la réalité économique des entreprises. En second lieu, afin d'éviter une hausse brutale des loyers, la loi limite à 10 % du dernier loyer acquitté les réajustements annuels qui peuvent être appliqués au loyer en cours. Il s'agit d'un véritablement encadrement légal des hausses des loyers commerciaux. La proposition no 34 du rapport a donc ainsi d'ores et déjà été mise en œuvre dans le cadre de la loi du 18 juin 2014.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88044

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6940

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2016](#), page 796